

**ARRETE N° 146-ARSOI/DSP**  
**portant nomination des membres du jury de présélection**  
**Session 2015**

---O---

**La directrice générale de l'agence de santé de l'Océan Indien**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier ;

**ARRETE**

Article 1 : Le jury de présélection, chargé d'établir la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves de sélection dans les instituts de formation en soins infirmiers, est composé comme suit :

- . La directrice générale de l'agence de santé ou son représentant, présidente ;
- . Le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional ;
- . Un directeur d'Institut de Formation en Soins Infirmiers :  
Madame Pascale de JOUVANCOURT
- . Un directeur de soins titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier :  
Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS
- . Deux Infirmiers exerçant des fonctions d'encadrement dans les instituts de formation en soins infirmiers :  
Madame Sylvie PIRON, IFSI de Saint-Denis ;  
Monsieur Patrice ROSIERS, IFSI de Saint-Denis.
- . Deux infirmiers exerçant des fonctions d'encadrement dans un établissement de santé ou exerçant dans le secteur extrahospitalier :  
Madame Caroline HOAREAU, CHU de La Réunion ;  
Madame Carole LOWINSKY, CHU de La Réunion.

Article 2 : Ce jury se réunira le 8 septembre 2015.

./.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et au recueil des actes administratif de la préfecture du département de Mayotte.

Fait à Saint-Denis, le 30 juillet 2015

Chantal de SINGLY  
La directrice générale,